



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2018

- . **Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Fabienne DOLE, Mathieu LINIGER, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Jean-Noël VALLET, Alain CUSSEY et Stéphanie FOURNIER.
- . **Absente excusée** : Marilyne FONTANIER (*procuration à Pierre DAUDEY*).
- . **Absents** : Julien WOITTEQUAND, Aurélie JAVANET et James BOUVERET.
- . **Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

### 1. Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2018 est approuvé.

Vote : 10 voix Pour.

### 2. Rapport 2017 du service de l'eau potable

Mme Simone VALOT présente ce rapport, il sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

Principaux éléments :

Le réseau compte 10 km de canalisation et le service est exploité en régie.

Le nombre d'habitants desservis a augmenté. Il passe de 570 à 579.

Le prix pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

	<u>En 2016</u>	<u>En 2017</u>	<u>En 2018</u>
. Part communale :	150.00 €	<b>150.00 €</b>	150.00 €
. Redevances diverses :	<u>40.80 €</u>	<u><b>40.80 €</b></u>	<u>40.80 €</u>
Prix pour 120 m <sup>3</sup> :	190.80 €	<b>190.80 €</b>	190.80 €
et au m <sup>3</sup> :	1.59 €	<b>1.59 €</b>	1.59 €

Toutes les analyses sont conformes.

Le rendement du réseau est de 87.8 % en 2017 ; ce qui est très correct.

Néanmoins, en raison d'une fuite importante, il est inférieur à celui de 2016.

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 10 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### 3. Rapport 2017 du service de l'assainissement

Mme Simone VALOT présente ce rapport 2017 qui sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

La commune possède une station d'épuration d'une capacité de 880 Equivalents Habitants à boue activée aération prolongée mise en service en 1981. Le service dessert 534 habitants.

Le réseau compte 1.6 km de canalisation unitaire et 3.60 km de séparatif. Le service est exploité en régie.

Toutes les analyses du bilan 24 h et des boues d'épuration sont conformes. Les boues sont épandues sur des terres agricoles labourables.

Le prix pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> :

	<u>En 2016</u>	<u>En 2017</u>	<u>En 2018</u>
. Part fixe :	15.00 €	<b>15.00 €</b>	15.00 €
. Part proportionnelle :	183.00 €	<b>183.00 €</b>	183.00 €
. Redevance Agence de l'Eau :	<u>19.20 €</u>	<u><b>18.60 €</b></u>	<u>18.60 €</u>
Prix pour 120 m <sup>3</sup> :	202.20 €	<b>201.60 €</b>	201.60 €
et au m <sup>3</sup> :	1.68 €	<b>1.68 €</b>	1.68 €

Après présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, soit 10 voix Pour :

- . adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- . décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- . décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **4. Taxe d'aménagement : taux et exonération**

Le Maire rappelle au Conseil l'institution de cette taxe d'aménagement le 25 novembre 2011 au taux unique de 3% et la modification le 3 novembre 2014 pour en exonérer les abris de jardin.

Le Maire propose de maintenir l'effet de cette délibération et de confirmer le taux de 3% ainsi que le cas d'exonération.

Le Conseil accepte cette proposition à 10 voix Pour.

#### **5. Chemin du Lithiaud**

##### Claude particulière pour la parcelle de M. et Mme DUFFAIT

M. le Maire rappelle que suite à l'achat d'une bande de terrain pour réaliser le chemin du Lithiaud, l'accès à la parcelle E 870 depuis le chemin de Saumon devient difficilement accessible en véhicule pour M. et Mme DUFFAIT.

Pour faciliter l'accès à leur parcelle E 870, M. et Mme DUFFAIT demandent, par l'intermédiaire du notaire, d'inclure dans l'acte une condition particulière de servitude à savoir : *"la commune de Liesle leur concède à titre de servitude réelle et perpétuelle, le droit de passer sur la partie communale sur toute la longueur du chemin jusqu'à l'entrée de leur terrain avec tous véhicules...à leur convenance"*...

Après discussion, le Conseil :

- propose de modifier cette clause comme suit :  
*"La commune leur concède à titre de servitude réelle, le droit de passer ....à leur convenance. Cette servitude prendrait fin dès lors que la destination de la parcelle serait modifiée dans le cadre d'une révision du Plan Local d'Urbanisme."*
- accepte qu'un panneau de stationnement interdit soit apposé à son entrée, que la partie communale soit revêtue en tout venant si M. et Mme DUFFAIT réalisent leur partie privée.
- Ajout : "En cas de dégâts occasionnés par la dite servitude à la partie communale du chemin, celle-ci devra être remise en état".

Vote à la majorité, soit 6 voix Pour et 4 Abstentions.

#### **6. Prolongation du contrat de prestation de service de la Société SAUR pour la STEP.**

Le contrat d'entretien annuel pour la station d'épuration arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Le contrat de prestation consiste en un entretien électromécanique annuel de la station, à la mise à disposition d'un cureur deux fois 3 H par an, à la réalisation du contrôle 24 heures et du contrôle électrique annuel.

Coût de la prestation de la SAUR : 1 099 € HT/ semestre.

La durée du contrat était de 3 ans plus une année renouvelable par simple délibération pour tenir compte de la reprise par les Communautés de Communes de la compétence assainissement initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi permettant maintenant le report jusqu'en 2026 de ce transfert de compétence (*décision à prendre en 2019*), le Maire propose de prolonger le contrat existant aux mêmes conditions avec la société SAUR et pour une durée d'un an. Le Conseil accepte à l'unanimité, soit 10 voix Pour.

#### **7. Affouage 2018/2019**

M. LINIGER fait un rappel des propositions du comité forêt qui s'est réuni en avril 2018. L'affouage sera délivré dans les parcelles 14 et 26.

L'estimation concernant les parcelles 14 et 26 conduit à une portion de 30 stères minimum par affouagiste. 29 personnes se sont inscrites pour l'affouage

Le tarif proposé est de 110 euros le lot, soit une recette globale de 3 190 €.

Les garants proposés sont Mrs Jacques BARDEY, Louis VERNIER et Denis VANDELLE.

La délibération concernant le tarif de 110€/portion d'affouage et les 3 garants proposés a été votée par 10 voix Pour.

## 8. Modification de la délibération 'Fêtes et Cérémonies'

M le Maire propose au Conseil de modifier la délibération du 8 février 2017 concernant les principes et critères d'attribution des frais 'Fêtes et Cérémonies'. Il y a lieu d'y ajouter le critère suivant :

*'Cadeaux et Bons d'achats accordés aux habitants de la commune dans le cadre d'un concours ou de faits particuliers réalisés dans la commune'.*

Vote 10 voix Pour.

## 9. Questions diverses

### . Rencontre avec le Président de la CCLL

Le Président de la CCLL avait proposé quelques dates pour rencontrer le Conseil Municipal. Celles-ci ne convenant pas pour un certain nombre de conseillers, M. le Maire est chargé de revoir une programmation les semaines paires.

### . Organisation du 11 novembre

Rassemblement devant la mairie à 8h45.

Cérémonie au monument à 9h qui sera suivie du verre de l'amitié au périscolaire.

La présence des conseillers est fortement souhaitée.

Comme l'an dernier, Alain CUSSEY fera chanter les enfants

### . Déploiement du Très Haut Débit

M. le Maire et Mme VALOT ont participé à une première réunion de travail en vue du passage au Très Haut Débit. Les études et les travaux sur le terrain vont débiter rapidement. Les raccordements des usagers devraient être possibles à partir de fin 2019.

### . Mise en place d'une lampe éclairage publique supplémentaire rue de la Louvotière :

M. David BINZ, gérant du Garage rue de la Louvotière, a contacté M. le Maire pour avoir l'autorisation de poser une lampe pour éclairer son parking situé en face du garage.

Le raccordement de cette lampe à son installation privée lui impose de faire une tranchée en travers de la rue de la Louvotière qui est en bon état, de demander une permission de voirie et d'implanter un nouveau support.

Après discussion sur place avec un électricien afin d'étudier les différentes possibilités techniques et les coûts et compte tenu de l'importance de cette activité pour la commune, le Maire a donné son accord pour l'installation d'une lampe sur un poteau électrique existant, pour la raccorder au réseau d'éclairage public et pour la munir d'une horloge qui coupera l'alimentation à 24h.

Le coût de l'installation sera évidemment pris en charge par M. BINZ.

La consommation électrique, moins de 10€ par an, sera intégrée au coût de l'éclairage public communal.

### . Information sur la mise en place du régime indemnitaire des salariés (RIFSEEP)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau régime indemnitaire a été créé, qui remplace les primes actuellement perçues par les employés communaux. Il souhaite le mettre en place dans les mois qui viennent.

Il présente ces nouvelles dispositions, le déroulement de la procédure et diffuse les fiches de fonctions actualisées des quatre agents concernés.

### . Rénovation Ecole-Fromagerie

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier indiquant qu'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 90 000 € sera programmée sur l'année 2019. De ce fait, le Département du DOUBS a confirmé qu'il accordera à la commune les subventions initialement prévues.

Le cabinet ROUX a été contacté pour relancer l'appel d'offres.

Les travaux devraient pouvoir débiter en 2019.

. Chiens

Suite à diverses plaintes des habitants, M. le Maire rappelle qu'il a mis un article dans le bulletin et que s'il fallait, il y aurait des poursuites auprès des propriétaires qui laissent leur chien aboyer.

. Salle des fêtes

M. Jean-Noël VALLET a loué dernièrement la salle des fêtes. Il a constaté des dysfonctionnements et manquements qu'il a consignés par écrit et remis à la fin de la séance.

Un bref débat s'est engagé, quelques points pourront être réglés rapidement.

Pour le reste, c'est une réflexion importante qu'il y aura lieu d'engager à plus ou moins long terme sur l'avenir de cette salle.

Prochaine séance du Conseil : le 28 novembre 2018

*Levée de séance à 0 h10.*

*Le Maire,*